

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration pour l'année 2026

Une note de service du 05/08/2025 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Attaché·e d'Administration (AAE), cette note de service est disponible à cette adresse :

https://elan-commun.fr/wp-content/uploads/2025/08/2025-504_examen_pro_AAE.pdf

Nombre de places pour l'avancement au grade d'Attaché·e principal·e : **22**

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 02/09/2025 au 02/10/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 16/10/2025.

Épreuves :

- Il faut déposer votre dossier RAEP avant le **16/10/2025**.
- L'épreuve orale d'admission pour l'avancement au grade d'attaché·e principal·e d'administration de l'État du ministère de l'agriculture se déroulera à **Paris** à partir du **12/11/2025**, elle dure **30 minutes**.

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation

de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 – Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 – Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 – Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
- Des **formations « Dossier RAEP » et « Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.